

Quels critères pour les catégories féminines dans le sport d'élite?

TRIBUNE Une décision prise cette semaine par le Tribunal fédéral empêchera Caster Semenya de défendre son titre sur 800 mètres aux Championnats du monde d'athlétisme. Les athlètes hyperandrogènes n'ont pas fini de mettre au défi les catégories sportives

L'athlète sud-africaine Caster Semenya ne participera pas aux Championnats du monde d'athlétisme prévus à Doha (Qatar) du 27 septembre au 6 octobre. Le Tribunal fédéral (TF) a décidé lundi de lever la suspension provisoire du règlement sur les athlètes hyperandrogènes de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF), qu'il avait lui-même énoncée le 3 juin. Cela avait permis à la championne de courir de nouveau sur sa distance fétiche de 800 mètres, et de remporter fin juin le meeting Prefontaine Classic à Stanford. Mais la voilà désormais privée de la possibilité de défendre son titre mondial.

Elle reste accrochée à un ultime espoir: le TF doit encore se prononcer sur l'appel de la Sud-Africaine à propos de la décision du Tribunal arbitral du sport (TAS) de valider le règlement de l'IAAF demandant aux athlètes hyperandrogènes de suivre un traitement pour faire baisser leur taux de testostérone afin de pouvoir concourir sur des distances allant du 400 mètres au mile (1609 mètres). Ce qui se joue, ce sont ni plus ni moins que les règles fixées pour définir la catégorie féminine en athlétisme, et limitant l'accès à certaines athlètes présentant une différence du développement sexuel (DSD).

Les facteurs déterminants de la performance sportive

La décision initiale du TAS de débouter Semenya, qui cherchait à déclarer illégal le règlement d'éligibilité dans la catégorie féminine de l'IAAF, date du 30 avril et a suscité de nombreuses interrogations sur les fondements scientifiques et éthiques du texte, notamment dans les colonnes de *Temps*. La proportionnalité des mesures imposant aux athlètes féminines souffrant d'hyperandrogénisme de concourir dans la catégorie féminine uniquement si elles peuvent justifier d'un taux de testostérone limité est désormais étayée dans les 632 points du rapport public du TAS.

A nouveau, il convient alors de prendre du recul pour aborder les règlements sportifs à l'aune de l'athlète professionnel(le) et des facteurs déterminants de la performance sportive.

La plupart des compétitions sportives sont organisées avec une distinction entre les hommes et les femmes y compris dans les épreuves mixtes récemment créées (par exemple, relais mixte en triathlon ou natation, et concours mixte en tennis de table ou saut à ski). Cette différenciation de catégorie repose sur les différences biologiques entre hommes et femmes devenant patentes à l'adolescence lorsque les taux élevés d'hormones androgènes (du grec «qui engendre le mâle») développent de façon marquée la masse musculaire du garçon alors que les œstrogènes modifient davantage la masse grasse des filles.

Cependant, des niveaux hormonaux intermédiaires résultant de troubles du développement sexuel

(polymorphismes génétiques) existent et permettent de définir un nouveau statut intersexué progressivement nettement plus accepté socialement (et par ailleurs déjà officiellement reconnu dans certains pays comme l'Allemagne).

Dans les troubles de la différenciation sexuelle, on trouve certaines maladies rares dans lesquelles une mutation génétique affecte les enzymes cellulaires impliquées dans la production de testostérone et les plus puissants androgènes, la dihydrotestostérone (DHT), ou inhibe les récepteurs aux androgènes contrôlant les réponses cellulaires et tissulaires aux androgènes. On parle ici d'hyperandrogénisme en lien avec un déficit en 5-alpha réductase de type 2 (5ARD2) qui altère la conversion de la DHT en testostérone et du syndrome d'insensibilité (complète ou partielle) aux androgènes (CAIS-PAIS) provoqué par des mutations des récepteurs aux androgènes pour la testostérone et la DHT dans les tissus.

Ces troubles entraînent des taux de testostérone vingt à cinquante fois plus élevés en comparaison avec des femmes en bonne santé, similaires ou supérieurs à ceux d'hommes en bonne santé. Dans ces cas, les sujets peuvent avoir un sexe apparent féminin mais sont porteurs d'un chromosome Y, caractéristique génétique de l'homme. Cela souligne alors la complexité de définir des catégories hommes et femmes dans le sport.

Dans la Grèce antique déjà, une distinction homme-femme existait avec les athlètes contraints de concourir nus pour éviter toute ambiguïté. Plus tard, les premiers tests de l'identité sexuelle, qui sont imposés par le Comité international olympique (CIO) en 1968, visent à mitiger le risque supposé alors que des athlètes soviétiques masculins concourent chez les femmes dans le but d'améliorer le bilan des médailles communistes.

L'obligation de se faire opérer

Les tests basiques, difficiles à administrer et finalement peu fiables, poussent ensuite le CIO à proposer un test chromosomique mis à l'épreuve par le chromosome Y de l'athlète espagnole Maria Patino, empêchée de participer aux Jeux olympiques de 1988 alors qu'elle a grandi comme fille et vécu comme femme depuis sa naissance en 1961. Le CIO reconnaît alors que la présence seule d'un chromosome Y est un mauvais critère mais qu'une forme de test doit exister.

Le CIO met ensuite en vigueur une réglementation très invasive au début des années 2000, forçant les athlètes féminines concernées à se faire opérer pour retirer les gonades masculines, afin de pouvoir concourir chez les femmes. Après la nette domination de Semenya en 2009, l'IAAF décide en parallèle d'instituer un nouveau règlement différenciant hommes et femmes sur la base d'un

Conformément au règlement de la Fédération internationale d'athlétisme, la Sud-Africaine Caster Semenya devrait suivre un traitement pour faire baisser son taux de testostérone si elle veut continuer à concourir sur des distances allant du 400 mètres au mile (1609 mètres). (GALLO IMAGES (PTY) LTD)



taux de testostérone connu pour être systématiquement au-dessus d'un certain seuil chez les hyperandrogènes (ou en dessous dudit seuil pour 99,9% des femmes).

Si ce seuil représente un bon critère pour la distinction simple entre hommes, femmes et intersexes, son utilisation questionne l'avantage compétitif réel d'avoir un taux de testostérone plus élevé pour ses propriétés ergogènes en lien avec le développement de la masse musculaire notamment.

Un avantage compétitif?

La récente décision du TAS repose ainsi davantage sur la distinction de catégories entre hommes et femmes que sur la situation de femmes différentes. En ce sens, la professeure Doriane Lambelet Coleman, sollicitée en tant qu'experte dans la décision du TAS (point 398), souligne que les concepts d'être «née comme femme» et d'avoir «grandi en tant que femme» sont des constructions sociales. Elle indique par ailleurs que l'existence même de catégories «repose sur une réalité biologique». Dans ce contexte, remplacer le sexe biologique par la notion sociale de genre empêche tout simplement l'objectif initial de définir des catégories différenciées.

L'absence de preuves scientifiques suffisantes avait mené le TAS à suspendre ce règlement en 2015 avant que l'IAAF ne propose un nouveau règlement. L'IAAF a ainsi publié deux références scientifiques sur la base de l'analyse de valeurs de 829 athlètes

féminines élites (participant à des championnats du monde). Dans ces rapports forcément controversés par les parties adverses concernées, on observe quand même une survenue 140 fois plus élevée d'athlètes hyperandrogènes. Les études présentant les gains stupéfiants de performance des athlètes est-allemandes victimes du dopage d'Etat soulignent l'effet ergogénique de taux d'hormones androgènes élevés. Aussi, des taux de testostérone 20 à 50 fois plus élevés chez une femme sont en lien avec un gain significatif de performance (même si des exceptions existent).

Certains ont commenté la victoire de Semenya au 800 mètres de Stanford comme un retour à la normale tant la supériorité physique liée à son statut fait penser à un délit d'initié pour le résultat final. Il est certainement frustrant de constater que le débat se borne à cette distinction homme-femme sans considérer la possibilité de statut (ou catégorie?) intermédiaire.

Par ailleurs, il est délicat de critiquer cette distinction en soulignant les particularités physiques de sportifs hors norme qui leur permettent de sortir du lot. En effet, on ne polémique pas sur l'avantage de la taille des joueurs (ou joueuses) de basket,

simplement parce qu'il n'a jamais été question de créer une catégorie pour les petits.

Par définition, tous les sports existants cristallisent les différences au profit de certains. Au-delà du débat sur notre bagage inné ou acquis dans notre environnement social, le patrimoine génétique dote certains de capacités hors norme en endurance ou alors d'une sensibilité artistique unique.

Quelle règle pour avancer?

L'existence de catégories de sexe vise alors certainement avant tout à sublimer les performances exceptionnelles des athlètes en offrant un terrain de jeu aussi équitable que possible aux garçons et hommes d'une part, mais aussi à toutes les filles et femmes de l'autre. Une telle distinction est particulièrement importante dans le sport d'élite, où les meilleur(e)s athlètes mondiaux concourent. Si l'égalité des chances dans la réussite est souhaitée, il faut accepter la notion de catégorie même si la règle pour le plus grand nombre a le tort d'exclure certaines exceptions. Conscients qu'un traitement médical imposé n'est pas une piste viable, faudra-t-il envisager rapidement la création d'une nouvelle catégorie? ■

MARTIAL SAUGY
PROFESSEUR
À L'INSTITUT
DES SCIENCES DU SPORT
DE L'UNIVERSITÉ
DE LAUSANNE



RAPHAËL FAISS
PROFESSEUR
À L'INSTITUT
DES SCIENCES DU SPORT
DE L'UNIVERSITÉ
DE LAUSANNE

